

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202212-171

Du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, LACOUR Gladie, ROUSTANG Yves, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, AUDIBERT François, PRAT Eric, CHABANE Francis, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PIOLAT Didier (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), LACOUR Gladie (pouvoir de PLANET Olivier), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), MARCHAL Yannick (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), DUCLOUX Sébastien (pouvoir de COULANGE François), AUDIBERT François (pouvoir de BALAZUC Christian), CHABANE Francis (pouvoir de SALEL Matthieu), DUCROS Loïc (pouvoir de CHOTIN Marie Hélène).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 9

Date de la convocation 6 décembre 2022

A été élu secrétaire : GONTIER Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : PRODUIT, CALCUL ET TARIFS DE LA REOM POUR 2023

La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie étant compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire, le conseil communautaire se doit d'adopter le mode de calcul et les tarifs de la redevance d'enlèvement et de traitement pour l'exercice 2023.

Le Président rappelle les principes régissant l'organisation du service et présente la proposition de l'exécutif en matière tarifaire au titre du service rendu :

Organisation du service

1. **Sous-service d'élimination des déchets des ménages** : service rendu aux usagers « domestiques », à caractère obligatoire pour la collectivité compétente ;
2. **Sous-service d'élimination d'autres déchets** pouvant être, compte tenu de leurs caractéristiques et quantités produites, collectés et traités sans sujétions particulières : service rendu aux usagers « économiques », voir annexe à la présente délibération ;
3. **Sous-service d'élimination des déchets ménagers et assimilés** à destination exclusive des établissements de l'hôtellerie de plein air, voir délibération distincte prise lors de cette même assemblée.

Le service correspondant, organisé en régie à autonomie financière, est financé, en application de l'article L 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales, par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères « calculée en fonction du service rendu » par la collectivité publique. Cette redevance est instituée par l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée d'adopter les tarifs de cette redevance pour l'année 2023, précisant que le conseil d'orientation de la régie, réuni le 24 novembre 2022, a été consulté sur cette question. Il a acté la nécessité de maintenir l'équilibre financier pour ce service et a émis un avis favorable à l'unanimité des présents sur les propositions suivantes.

Paramètres de calcul de la REOM 2023**1. Coefficient d'habitations :**

Concernant les usagers « domestiques », des coefficients sont affectés par type d'habitation pour les logements et résidences présents sur le territoire, sur la base suivante :

- Résidence principale : 2 (deux personnes occupantes ou plus)
1 (une seule personne occupante à titre dérogatoire)
- Résidence secondaire : 2 (occupation variable)

2. Coefficient d'activités :

Concernant les usagers « économiques », professionnels basés sur le territoire, dont les hébergements marchands (gîtes, chambres d'hôtes, ...), hors hôtellerie de plein-air, des coefficients sont affectés par type d'activités et catégories suivant l'annexe à la présente délibération.

3. Coefficient de collecte affecté par fréquence et type de ramassage :

Des coefficients de collecte sont affectés, selon le type et la fréquence des collectes organisées par le service, de la façon suivante :

Coef affecté	Type de collecte	Nb collectes /an	Communes concernées
0,5	Points d'apports collectifs	De 1 à 24 collectes/an	Loubaresse
0,7	Points d'apports collectifs	De 25 à 50 collectes/an	Beaumont, Dompnac, Laboule, Rocles, Sablières, St-André Lachamp, St-Mélany
1	Points d'apports collectifs	Plus de 50 collectes/an	Chandolas, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Payzac, Planzolles, Ribes, Rosières, St-Genest de Beauzon, Valgorge, Vernon

Mode de calcul de la REOM 2023

Le mode de calcul de la REOM 2023 est basé sur la formule suivante :

$$\text{REOM} = \text{Part traitement (A)} + \text{Part collecte (B)}$$

A. **Part traitement** = [Montant de l'unité de traitement] x [coefficient d'habitation OU d'activité]

Le calcul est effectué sur les bases de :

1. L'évaluation du nombre total d'unités de traitement sur le territoire communautaire ;
2. Le montant de l'unité de traitement pour l'ensemble du territoire, calculé selon la formule suivante :

$$\text{Montant de l'unité traitement} = \text{dépenses de traitement prévisionnelles} / \text{nombre d'unités évaluées}$$

B. **Part collecte** = [Montant de l'unité de collecte] x [coefficient de collecte] x [coefficient d'activité pour les professionnels]

Le calcul est effectué sur les bases de :

1. L'évaluation du nombre total d'unités de collecte sur le territoire communautaire ;
2. Le montant de l'unité de collecte pour l'ensemble du territoire, calculé selon la formule suivante :

$$\text{Montant de l'unité collecte} = \text{dépenses de collecte prévisionnelles} / \text{nombre d'unités évaluées}$$

Tarifs REOM 2023

Les tarifs de la REOM 2023, proposés sur les bases du rôle des redevables tel qu'il est établi à ce jour, sont les suivants :

- **Unité de collecte** : 72 €
- **Unité de traitement** : 62.80 €

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

Adopter les modalités et tarifs de la REOM 2023 de la Régie « Déchets Ménagers », tels que présentés ci-avant.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX
Président

Philippe GONTIER
Secrétaire de séance



CdC du Pays Beaume-Drobie
REOM 2022
Définition des coefficients d'activités

Catégories	Coefficients	Sous catégories	
1	Habitat	2	Résidence principale (2 personnes et plus)
		1	Résidence principale (1 personne)
		2	Résidence secondaire
2	Hébergement et restauration	0,5	Chambre d'hôte
		1	Gîte
		2	centre d'accueil pour jeunes
		140	Hôpital local (Joyeuse)
		80	Genêt d'or (Valgorge)
		60	Maison de retraite (Valgorge et Lablachère)
		30	Foyers d'accueil "L'eau Vive" (Payzac), Foyer logement de Jallès (Joyeuse)
		3	Hôtel De 1 à 15 chambres
		6	Hôtel De 16 à 30 chambres
		9	Hôtel 31 chambres et plus
		5	Café bar
		5	Restaurant 1 à 40 couverts
		12	Restaurant 41 à 80 couverts
		20	Restaurant 81 couverts et plus
		8	Resto-bar 1 à 40 couverts
13	Resto-bar 41 à 80 couverts		
23	Resto-bar 81 couverts et plus		
3	Bâtiments publics communaux (mairie, salle polyvalente, église, cimetière...)	2	Commune de 1 à 200 habitants
		3	Commune de 201 à 600 habitants
		4	Commune de 601 à 1000 habitants
		5	Commune de 1001 à 1500 habitants
		6	Commune de 1501 à 2000 habitants
		3	Bis
3	Autres services publics locaux	1,5	Station d'épuration jusqu'à 1 000 habitants
		3	Station d'épuration au delà de 1000 habitants
		5	Piscine
		2	Enseignement Primaire - Classe unique
		3	Enseignement Primaire - 2 à 3 classes
		4	Enseignement Primaire - au-delà de 3 classes
		60	Enseignement Secondaire - Collège
		60	Marché hebdomadaire Joyeuse
		15	Marché hebdomadaire Lablachère
		5	Marché hebdomadaire Rosières
4	Grandes et moyennes surfaces	30	Supermarchés autres dont approvisionnement agricole
		50	Supermarchés à dominante alimentaire (entre 300 et 1000m²)
		100	Supermarchés à dominante alimentaire (entre 1000 et 1500m²)

Catégories	Coefficients	Type d'activités (à titre indicatif et non exhaustif)
<p>5</p> <p>Siège social sans bureau, antenne administrative, établissement annexe, artisan individuel (hors bâtiment) et activité de service sans local, professionnel de santé</p>	<p>1</p>	<p>Agences postales Relais oit Véhicules automobiles Local commercial Grossiste en céréales Massage à domicile Taxis - ambulances Marchand de bien Auto école Atelier de jouets Atelier de potier Atelier textile Atelier de pain sans boutique Bijouterie fabricant Cordonnerie Fabrique de condiments Fabrique de flûtes Maroquinerie Petits objets Verriers d'art Ferrerie d'art Création de parfums Brasseur sans boutique Vente de combustibles Collecte et traitement des eaux usées Exploitation forestière Dépôt vente Programmation informatique Ecole de musique Espaces publicitaires Gardiennage de caravanes Projection de films cinématographiques Video club Vente à domicile - petite fourniture Vente et location de matériel agro alimentaire Distribution de boisson Snack ambulant Station service Acupuncteur Chiropraticien Dentistes Guérisseur - magnétiseur Infirmier(e)s Kinésithérapeutes Médecins Orthophonistes Ostéopathe Pédicure Prothésiste Vétérinaire Exploitation agricole</p>
<p>6</p> <p>Artisan du bâtiment et de l'environnement, cave indépendante,</p>	<p>1,5</p>	<p>Charpente couverture Electricité générale Maçonnerie générale Ebénisterie Menuiserie Peinture en bâtiment Plâtrerie Plomberie chauffage Plomberie électricité Paysagiste Pépinieriste Scierie Ferrerie bâtiment Fabrique de bétons Installation de structures métalliques Terrassement</p>

Catégories	Coefficients	Type d'activités (à titre indicatif et non exhaustif)
7	2	Agence de communication Siege avec bureau Agences immobilières Agent privé de recherche Architectes Assurances Banques Conception Graphisme Comptabilité Concepteurs Conseil et management Dessinateur Entreprises d'édition Formations pour adultes avec local Agence de communication
8	2,5	Salon coiffure Tapissiers Contrôle technique Climatisation/Froid Instituts de soin/beauté/coiffure Pompes funèbres Mercerie Pressing Vente et réparation de matériel informatique Photographes (magasin)
9	3	Vente et réparation cycle Cave coopérative viticole Pneus,mécanique générale, Chaussure Alimentation générale & épicerie Antiquité brocante Articles de pêche Articles de sport Bijouterie, horlogerie, joaillerie Traiteur - plats à emporter Boucherie charcuterie Boulangerie pâtisserie Fleuriste Fruits et légumes Electro ménager Jouets cadeaux Librairie/bouquinerie Opticien Tabac presse Vêtements Quincaillerie Moulin à huile Pisciniers Papeterie presse Cave à vin,Caveau Location de matériel Salle privée d'animation et de spectacles Souvenirs/cadeaux Laboratoires d'analyses Centre équestre Parapharmacie Pharmacie Fabrique de structures métalliques Fabrique de glace à rafraichir Enseignes publicitaires Administrations de l'état Bureaux de poste Casernes pompiers Centres sociaux Collectivités intercommunales Gendarmerie Musée Office de tourisme Etablissements publics intercommunaux (service technique, crèche...) Médiathèque
10	5	
11	50	